

# GRILLE DE SIGNALEMENT

## Habitat indigne et précarité énergétique\*

(ne peut être renseignée que par un **professionnel** ou un **service public**)



### BIEN QUALIFIER LA SITUATION POUR BIEN ORIENTER L'ACTION.

#### **Formulaire renseigné :**

Date de la visite : ...../...../.....  
Photos jointes oui   
Départ envisagé oui  non  Si oui délai : .....

**Démarche préalable à toute saisine : courrier adressé au(x) propriétaire (s) des travaux à réaliser (joindre la copie du courrier)**

#### **Identité et coordonnées du professionnel / service public :**

.....  
**Adresse courriel de l'auteur du signalement :** .....

N° de téléphone : .....

**Signature du / de la responsable :**

## RENSEIGNEMENTS SUR LE LOGEMENT

**Adresse du logement** (préciser si habitat collectif, numéro de porte): .....

**Commune :** .....

#### **Cadre réservé à l'administration :**

N° du dossier :

#### **Occupants :**

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : .....

Date d'entrée dans le logement : ...../...../.....

Nombre d'adultes : ..... Nombre d'enfants : .....

Age des occupants : .....

Titre d'occupation :

locataire  propriétaire  logé gratuitement

N° Allocataire (obligatoire) : .....

#### **Propriétaire (bailleur) :**

Nom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Observations : .....

#### **Caractéristiques du logement :**

Surface : ..... m<sup>2</sup> Année de construction (si connue) : .....

Maison individuelle  Immeuble collectif  Logement meublé ou hôtel

Locaux précaires (caravane ; mobil-home ; garage ; cabane de jardin ; bâtiment agricole ; ...)

Nombre de pièces principales (hors cuisine et locaux sanitaires) : .....

Montant du loyer payé : ..... euros Montant des charges : ..... euros

Aide au logement : oui  non  Montant : ..... euros

Organisme payeur CAF  MSA

Présence du Diagnostic de Performance Energétique (DPE) \* : oui  non  Classe énergétique :

\* document DPE annexé au bail

Présence d'un diagnostic plomb Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) : oui  non

# RENSEIGNEMENTS SUR L'ETAT DU LOGEMENT

## 1 - ENVIRONNEMENT ET BATI -

Environnement et abords immédiats : entretenu : oui  non

Risque d'écroulement ou d'affaissement d'éléments du bâti : oui  non   
 Si oui, précisez la nature (toiture, cheminée, balcon, pignon, linteau, mur, plancher, ...) : .....

► Toiture : infiltrations : oui  non  non visible   
 isolation des combles oui  non  non visités

► Murs : (extérieur) détériorations (fissures/trous) : oui  non   
 (intérieur) revêtements : en bon état  dégradés  inexistants

► Sols et planchers : dangers (effondrement/instabilité) : oui  non   
 revêtements : en bon état  dégradés  inexistants

### ► Alimentation en eau :

Branchement au réseau public d'eau potable : oui  non   
 Branchement à un puits ou une source : oui  non

### ► Assainissement :

Réseau collectif public  Installation individuelle   
 Absence d'assainissement  Existence d'un dysfonctionnement

Commentaires :

## 2 - CONFORT ET HABITABILITE -

► Coin cuisine avec évier : oui  non

► Sanitaires : salle d'eau /de bains oui  non   
 WC à l'intérieur du logement oui  non

► Alimentation en eau chaude : oui  non   
 Production électrique : oui  non

► Chauffage dans toutes les pièces : oui  non

Chauffage individuel  Chauffage collectif

Type(s) de chauffage :

Type(s) d'énergie(s) utilisée(s) :

Convecteur <input type="checkbox"/>	Electricité : <input type="checkbox"/>
Poêle <input type="checkbox"/>	Fioul : <input type="checkbox"/>
Insert <input type="checkbox"/>	Gaz de Ville : <input type="checkbox"/>
Cheminée <input type="checkbox"/>	Bois : <input type="checkbox"/>
Chaudière <input type="checkbox"/>	Pétrole : <input type="checkbox"/>
Chauffage d'appoint <input type="checkbox"/>	Autre : <input type="checkbox"/>

Consommation annuelle d'énergie (en euros) :

Température ressentie (dans des conditions habituelles de chauffage) :      suffisante       insuffisante

► **Installation électrique :**

Existence de dysfonctionnements ou de dangers électriques (installation vétuste ou en mauvais état apparent, installation bricolée, fils dénudés, sensations de chocs électriques, départs de feu, nombre de prises insuffisantes avec nombreuses rallonges et multiprises, absence de certains dispositifs de protection tels que mise à la terre, disjoncteur/différentiel ou fusibles...): oui  non

Précisez :

.....  
.....  
.....  
.....

► **Système de ventilation :**

Grilles d'aération	cuisine (haute et basse)	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
(ventilation naturelle)	salle de bain (haute)	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
	WC (haute)	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

**Ou** Système de Ventilation Mécanique (VMC)      oui       non

Précisez l'état de fonctionnement et la localisation : .....

Présence de réglettes d'aération au niveau des fenêtres      oui       non

► **Menuiseries** (*fenêtres et portes*) : double vitrage       bon état apparent       dégradées

Commentaires :

⊖ - **SECURITE ET SANTE** -

► **Risque de chute des personnes :**      oui       non

Si **oui**, précisez la nature (*escalier dangereux, absence de garde-corps, .....*) : .....

► **Appareils à combustion** (*gazinière, chauffe eau, chaudière, poêle, insert ...*) :      oui       non

Si <b>oui</b> :	état général	bon <input type="checkbox"/>	vétuste <input type="checkbox"/>	entretien régulier :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
	arrivée d'air	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	extraction d'air	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

Localisation dans le logement .....

► **Habitat ancien (avant 1949) avec peintures dégradées** (*exposition au plomb*) : oui       non

► **Moisissures ou champignons** (murs, revêtements) :      oui       non

Si **oui** : moins de 0.5 m<sup>2</sup>       entre 0.5 et 3m<sup>2</sup>       plus de 3m<sup>2</sup>

► **Éclairage naturel suffisant des pièces de vie :**

Eclairage naturel suffisant <input type="checkbox"/>	Eclairage naturel insuffisant <input type="checkbox"/>
Absence d'éclairage naturel <input type="checkbox"/>	Présence d'une pièce sans ouverture vers l'extérieur <input type="checkbox"/>

*Précisez la pièce.....*

► **Présence de nuisibles** (*rongeurs, insectes : blattes, cafards, ...*) : oui       non

Commentaires :

## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

## ENGAGEMENT DE L'OCCUPANT

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et accepte le traitement administratif de ces données.

Signature :

### CADRE RESERVE A L'AUTEUR DU SIGNALEMENT

#### ④ Hygiène et Entretien – votre appréciation sur l'hygiène et l'entretien

- |  |                                |                                |
|--|--------------------------------|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Accumulation de déchets dans le logement                                      | oui • <input type="checkbox"/> | non • <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Accumulation de déchets à l'extérieur du logement                             | oui • <input type="checkbox"/> | non • <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Humidité ambiante importante à l'intérieur du logement :                      | oui • <input type="checkbox"/> | non • <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Animaux domestiques à l'origine de nuisances (chiens, chats, volatiles,...) : | oui <input type="checkbox"/> • | non • <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Nombre et type d'animaux : .....  |                                |                                |

Commentaires éventuels :

\* La réalisation d'une grille de signalement habitat indigne et précarité énergétique ne constitue pas une déclaration de logement indigne, non-décent ou dégradé.

Adresses pour l'envoi de la grille :

- Adresse postale : DDETS - 185 boulevard du Maréchal Leclerc - Bp 789 - 85020 La Roche-sur-Yon Cedex
- Adresse mail : [ddets-habitat-indigne@vendee.gouv.fr](mailto:ddets-habitat-indigne@vendee.gouv.fr)

## GRILLE DE SIGNALEMENT « HABITAT INDIGNE » et « PRECARITE ENERGETIQUE » MODE D'EMPLOI

Face à une situation d'Habitat Indigne, cette grille a pour objectif de permettre à des non-professionnels du bâtiment d'identifier, par des questions précises, les principales causes d'insalubrité, d'indécence, de sécurité et de précarité énergétique dans un logement,

Avant l'établissement du signalement Habitat Indigne, une démarche amiable devra être effectuée auprès du propriétaire pour lui signaler les problèmes ou désordres rencontrés dans le logement.

Une fois complétée, cette grille sera transmise à l'adresse postale mentionnée sur la grille de signalement, ou directement par courriel au secrétariat de pôle de lutte contre l'habitat indigne (page4)

Indiquer ce que vous pouvez, l'idéal étant d'obtenir un maximum d'informations pour avoir une connaissance la plus large possible du problème. De même que cette grille n'a pas vocation à être exhaustive, vous n'êtes pas obligés de renseigner toutes les données qui sont demandées.

Les critères pris en compte dans la grille de signalement incluent des notions de salubrité, de décence, de sécurité et de précarité énergétique.

### Renseignements sur le logement

- La surface demandée est la surface habitable totale du logement
- Pour le nombre d'occupants, vous pouvez indiquer si une naissance est attendue.
- Pour le nombre de pièces, comptabiliser uniquement les pièces principales (salon, séjour, chambres, bureau). Vous pouvez aussi préciser les annexes au logement (garage, balcon, jardin...).
- Si l'allocation logement est versée en tiers payant au propriétaire, l'organisme payeur (CAF ou MSA) peut décider de suspendre le tiers payant dans le cas où le logement serait non décent.

### Renseignements sur l'état du logement

#### 1) ENVIRONNEMENT ET BÂTI

➡ **Risque d'écroulement ou d'affaissement d'éléments du bâti** : ces critères concernent la sécurité des occupants et peuvent faire l'objet d'une procédure de péril. Préciser les éléments qui vous semblent dégradés ou déformés et, de ce fait, instables. *Dans le cas d'un péril imminent, ne pas hésiter à alerter directement le maire ou la cellule habitat indigne, avant l'envoi de la grille.*

➡ **Toitures – Murs – Sols et planchers** : les fuites d'eau concernent plutôt des canalisations du logement alors que, pour les infiltrations d'eau, il peut s'agir de problème d'infiltrations (auréoles) par les murs, la toiture, le sol ou les fenêtres dont les vitres ou le bois seraient abîmés. Pour les revêtements, il est intéressant de savoir s'ils sont en bon état suite à des entretiens réguliers ou très usagés.

➡ **Alimentation en eau** : le logement peut n'avoir aucune alimentation en eau, qu'elle vienne du réseau public ou non. Il se peut aussi que l'eau vienne d'un puits. Dans ce cas, l'eau n'est pas toujours potable. Cela peut constituer un danger pour la santé des occupants.

➡ **Assainissement** : remplir, si l'information existe (demander au locataire), si l'assainissement se fait via le raccordement au réseau d'assainissement ou un dispositif individuel.

#### 2) CONFORT ET HABITABILITE

➡ **Coin cuisine avec évier – Sanitaires** : L'absence de ces éléments constitue un risque pour la santé des occupants. Indiquer, si éventuellement, l'évacuation des eaux usées pose problème (odeurs, refoulement etc.).

➡ **Alimentation en eau - Chauffage** : indiquer ici tout les moyens utilisés par les occupants pour se chauffer ou produire de l'eau chaude sans oublier les appareils d'appoint utilisés en complément ou à la place du mode de chauffage initial. Le montant de dépense d'énergie consommée est à compléter dans la mesure du possible, sachant que ces informations peuvent se retrouver par les factures énergétiques.

➤ **Installation électrique** : ces critères concernent la sécurité des occupants. Indiquer les éléments visibles qui vous paraissent dangereux.

➤ **Système de ventilation** : si la ventilation se fait par l'intermédiaire d'une VMC, vérifier qu'elle fonctionne et qu'il existe des arrivées d'air au dessus des menuiseries (réglettes d'aération).

A défaut de VMC, les pièces de service (cuisine, salle de bains et wc) doivent être munies de grilles d'aération basses et hautes. S'assurer qu'elles ne sont pas obstruées.

➤ **Menuiseries** : l'état des menuiseries permet d'apprécier l'étanchéité à l'air et à l'eau. Si certaines fenêtres ne peuvent pas s'ouvrir ou se fermer, il serait intéressant de l'indiquer dans la partie commentaires.

### 3) SECURITE ET SANTE

➤ **Risque chute des personnes** : préciser l'absence ou le mauvais état d'un garde corps aux balcons, fenêtres et escaliers ou l'existence de défauts manifestes pouvant occasionner des chutes de personnes.

➤ **Appareils à combustion** : Même s'il est difficile de conclure sur la présence ou non d'un risque d'intoxication au CO, plusieurs éléments peuvent mettre en évidence d'éventuels dysfonctionnements d'appareils à combustion à l'origine d'une mauvaise combustion (production de CO = monoxyde de carbone) comme notamment l'absence d'entretien annuel de l'installation (demander au locataire son contrat d'entretien ou la date du dernier entretien), la vétusté (visuelle) ou le mauvais fonctionnement des appareils et/ou du conduit de fumée, des entrées d'air insuffisantes car obstruées....

De même, les chauffages d'appoint (poêle à pétrole, radiateur à gaz...) utilisent l'oxygène de l'air. Associés à un manque de renouvellement d'air, ils peuvent dégager du monoxyde de carbone. De plus, ils produisent beaucoup d'humidité.

➤ **Habitat ancien avec peintures dégradées**

Si le logement a été construit avant 1949 et que les peintures s'écaillent, un diagnostic plomb s'impose.

L'exposition au plomb constitue un risque pour la santé des occupants et plus particulièrement si le logement est occupé par des enfants de moins de 6 ans et/ou de femme enceinte (saturnisme infantile)

➤ **Moisissures ou champignons** : Indiquer la présence d'humidité ou de moisissures en notant si nécessaire les pièces concernées et préciser leur importance en terme de surface atteinte.

➤ **Eclairage naturel suffisant des pièces de vie**

L'une des pièces à vivre (salon, chambre, séjour) n'a pas d'éclairage naturel (fenêtre ou porte vitrée), est située en sous-sol, est semi-enterrée ou si l'éclairage naturel ne permet pas une activité normale sans avoir recours à l'éclairage artificiel. Cela constitue un risque pour la santé des occupants.

➤ **Présence de nuisibles** (rongeurs, insectes, oiseaux...). Certains nuisibles peuvent être à l'origine de maladies.

### Renseignements complémentaires

Vous pouvez indiquer toute information que vous estimerez utiles, les problèmes concernant l'immeuble en général.

Il peut aussi être précisé les surfaces habitables des pièces principales (au moins une pièce principale de 9 m<sup>2</sup>, les autres de minimum 7m<sup>2</sup>) et la hauteur sous plafond des pièces de vie d'au moins 2,20 m.

### CADRE RESERVE A L'AUTEUR DU SIGNALEMENT

#### 4) Hygiène et l'entretien du logement

**ATTENTION !** Les questions de cette rubrique pouvant mettre en évidence un comportement négligent de l'occupant vis-à-vis de son logement, il est préférable de les renseigner après l'entretien.

➤ **Accumulation de déchets dans le logement**

L'entassement de déchets (poubelles jamais sorties) ou d'autres objets (vêtements récupérés, journaux etc.), dans le logement ou à côté, entraînent plus ou moins rapidement l'apparition d'insectes et de rongeurs, sans compter les odeurs. Cela constitue un risque pour la santé des occupants et du voisinage.

➤ **Humidité ambiante importante à l'intérieur du logement**

Cette humidité peut avoir plusieurs origines : des fuites d'eau non réparées, des quantités de linge à sécher en permanence dans le logement, l'absence de chauffage etc.

➤ **Animaux domestiques créant nuisances** : vous pouvez indiquer la présence d'animaux en grand nombre avec des conditions de vie non adaptées (animaux qui ne sortent pas etc.) à l'origine de nuisances.